

VILLE
DE
PAMIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS MUNICIPALES**

N° : 22-109

**Mise à disposition
d'un terrain nu**

**SNCF GARES ET
CONNEXIONS**

**Boulevard Maréchal
de Lattre de Tassigny**

Le Maire de la Commune de PAMIERS,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve à sa Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 susvisé,

DECIDE :

Article 1er : les terrains nus sis à Pamiers, boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny, formant le Pôle d'Echanges Multimodal de Pamiers, appartenant à la société SNCF GARES ET CONNEXIONS, sont mis à la disposition de la Commune de Pamiers.

Article 2 : La convention est consentie pour une durée de dix (10) ans, à compter du 1^{er} décembre 2021 jusqu'au 30 novembre 2031.

Article 3 : Cette location est consentie pour un montant annuel de 9.252,00 euros hors taxe.

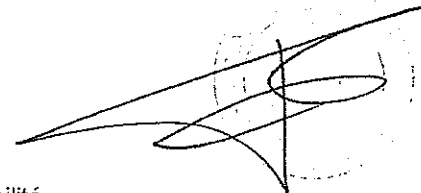
Article 4 : L'occupant rembourse au propriétaire le montant des impôts et taxes qu'ils sont amenés à acquitter du fait de l'emplacement occupé. Le montant annuel du forfait est fixé à 4.500,00 euros hors taxe.

Article 5 : La présente est inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2022.

Pour extrait conforme au Registre.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué
Xavier FAURE



Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire du présent acte
après transmission en Préfecture le **29 SEP. 2022**
après publication le **- 5 OCT. 2022**